

	<p>CCPQ</p> <p>Rue A. Lavallée, 1 1080 Bruxelles</p> <p>Tél. : 02 690 85 28 Fax : 02 690 85 78</p> <p>Email : ccpq@profor.be www.enseignement.be</p>
--	---

2. INDUSTRIE	2.5. GARAGE
	2.5.1. ? . MECANICIEN
2.5.1. ? . ? . MECANICIEN / MECANICIENNE POUR MATERIEL DE PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS	

PROFIL DE FORMATION		
Mécanicien / Mécanicienne pour matériel de parcs, jardins et espaces verts.	Accord du Conseil Général	29 mai 2008

CCPQ – S2 : Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts

LE METIER

Le mécanicien / la mécanicienne pour matériel de parcs, jardins et espaces verts procède à l'entretien courant, à la réparation de moteurs, d'organes et d'équipements de matériels pour parcs et jardins ou d'autres engins à moteur 2 ou 4 temps (essence et diesel, comme des tondeuses, débroussailleuses, taille-haies, broyeurs, motoculteurs, pulvérisateurs, tronçonneuses, nettoyeurs à haute pression, groupes électrogènes, pompes, etc., le plus souvent à partir de données des constructeurs ou à l'occasion d'immobilisations saisonnières.

Il /elle peut, selon le contexte, être spécialisé(e) sur un type d'intervention, de matériel ou de marque.

REMERCIEMENTS

<p>Le Président de la Commission Consultative</p> <p>Eric ROBERT</p>	<p>Les Chargés de Mission</p> <p>Jean-Paul PLATEVOET, Luc FONTAINE</p>
--	--

<i>TABLE DES MATIERES</i>

Fonction 01	Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement.	P. 5
Fonction 02	S'intégrer dans la vie professionnelle.	P. 7
Fonction 03	Gérer les relations technico-commerciales.	P. 10
Fonction 04	Gérer son poste de travail.	P. 12
Fonction 05	Assurer la première mise en service et procéder aux entretiens réguliers.	P. 13
Fonction 06	Repérer les dysfonctionnements et procéder aux réparations.	P. 17

Fonction 1 : RESPECTER LES NORMES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	
	1.1.2. Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	
	1.1.3. Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie.	CM	L'apprenant(e) identifie les pictogrammes.
1.2. Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène.	1.2.1. Respecter les mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation d'outils et de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.	CM	

	1.2.2. Prévenir les risques que peuvent engendrer l'utilisation de produits et/ou des situations de travail.	CM	
	1.2.3. Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses.	CM	
1.3. Appliquer les règles d'ergonomie.	1.3.1. Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle).	CM	
1.4. Appliquer la législation en matière d'environnement.	1.4.1. Respecter les réglementations en matière d'environnement.	CM	Dans le cadre de la formation.
	1.4.2. Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur.	CM	Dans le cadre de la formation.
	1.4.3. Trier, stocker les déchets dans le respect des législations, réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	Dans le cadre de la formation.
	1.4.4. Evacuer les déchets en respectant les réglementations en vigueur.	CM	Dans le cadre de la formation.

Fonction 2 : S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
2.1.S'adapter aux exigences du métier.	2.1.1. Faire preuve de ponctualité.	CM	
	2.1.2. Faire preuve de flexibilité.	CM	
	2.1.3. <i>Se former à l'évolution du métier.</i>	CEF/ CEP	
2.2. Développer des attitudes professionnelles.	2.2.1. Organiser et planifier son travail.	CM	
	2.2.2. Assurer le suivi des travaux.	CM	
	2.2.3. Contrôler son travail en termes de qualité et de rentabilité.....→	CM CEF/ CEP	
	2.2.4. <i>Travailler en toute autonomie.</i>	CEF/ CEP	
	2.2.5. Exercer son sens des responsabilités dans les limites de ses fonctions.	CM	
	2.2.6. Appliquer les instructions de travail reçues.	CM	
	2.2.7. <i>Assurer une relation de qualité avec les</i>	CEF/	

CCPQ – S2 : Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts

	<i>personnes : personnel, collègues, fournisseurs, clients, bénéficiaires.</i>	CEP	
	2.2.8. Travailler en équipe, le cas échéant.	CM	
	2.2.9. Préparer et assurer le transport des engins.	CEF/ CEP	
	2.2.10. Appliquer les règles de déontologie professionnelle : droit au respect de la vie privée, confidentialité des données, secret professionnel, devoir de réserve...	CEF/ CEP	
2.3. Communiquer.	2.3.1. Utiliser le langage technique adéquat.	CM	
	2.3.2. Lire et interpréter les documents propres à l'activité professionnelle.	CM	
	2.3.3. Utiliser les supports de communication mis à disposition (y compris l'outil informatique).	CM	
	2.3.4. Pratiquer les techniques de communication efficaces : écoute active, reformulation, empathie, discours explicite, etc.	CM	

2.4. Appliquer les connaissances générales aux situations professionnelles spécifiques.	2.4.1. Appliquer les connaissances de base des mathématiques, de mécanique, d'électricité, d'électronique, de physique, des matériaux, de traitements thermiques, d'hydraulique, de pneumatique, des circuits électriques, des matériaux synthétiques, des forces, d'optique, de pression, de mouvement des corps et de gravité.	CM	
	2.4.2. Appliquer les connaissances nécessaires des composants et des principes de fonctionnement de moteurs électriques et de moteurs à combustion interne 2 temps, 4 temps (essence et diesel).	CM	
	2.4.3. Utiliser l'outil informatique (PC, logiciel) pour rechercher les informations nécessaires à l'exécution des différentes activités du métier.	CM	

Fonction 3 : GERER LES RELATIONS TECHNICO-COMMERCIALES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
3.1. Accueillir le client.	3.1.1. Appliquer les règles de politesse et de savoir-vivre.	CM	
	3.1.2. <i>Ecouter le client.</i>	CEF/ CEP	
	3.1.3. <i>Reformuler les souhaits et les attentes du client.</i>	CEF/ CEP	
3.2. Rédiger un devis.	3.2.1. Identifier l'ensemble des composants d'un devis.	CM	Dans le cadre de la formation.
	3.2.2. Calculer les quantités et les coûts des matériaux et accessoires (échange standard et pièces neuves) et la main d'oeuvre.	CM	
	3.2.3. <i>Identifier les contraintes légales liées au dépôt d'un devis.</i>	CEF/ CEP	
3.3. Etablir une facture.	3.3.1. Identifier l'ensemble des éléments d'une facture.	CM	
	3.3.2. <i>Appliquer les règles légales à l'établissement d'une facture.</i>	CEF/ CEP	

CCPQ – S2 : Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts

3.4. Encaisser le montant de la facture.	3.4.1. <i>Gérer un fond de caisse.</i>	CEF/ CEP	
	3.4.2. <i>Enregistrer le paiement.</i>	CEF/ CEP	

Fonction 4 : GERER SON POSTE DE TRAVAIL .

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
4.1. Assurer le suivi des stocks de produits achetés, à vendre ou destinés à la consommation interne de l'entreprise.	4.1.1. Inventorier les marchandises afin de connaître les quantités exactes en stock.	CM	
	4.1.2. <i>Identifier les quantités de stock minimum pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.</i>	CEF/ CEP	
	4.1.3. <i>Déterminer, à partir des fiches de contrôle des stocks, les articles et les quantités à commander.</i>	CEF/ CEP	
4.2. Préparer l'outillage et procéder à son entretien.	4.2.1. Identifier, choisir et disposer les outillages dans son espace de travail.	CM	
	4.2.2. Compléter la fiche de travail.	CM	
	4.2.3. Maintenir l'outillage en bon état de propreté et de fonctionnement.	CM	

CCPQ – S2 : Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts

Fonction 5 : ASSURER LA PREMIERE MISE EN SERVICE ET PROCEDER AUX ENTRETIENS REGULIERS.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
5.1. Identifier le type d'engin et de moteur.	5.1.1. Classer la documentation technique appropriée (fiches techniques, schémas, plans, mode d'emploi...) et l'interpréter correctement.	CM	Toute documentation à l'appui.
	5.1.2. Identifier les éléments et comprendre les principes de fonctionnement du type d'engin concerné et de son moteur..	CM	
	5.1.3. Interpréter l'adéquation entre les capacités de la machine et le travail à effectuer.	CM	
5.2.S'appuyer sur les directives du constructeur et assurer la première mise en service.	5.2.1. <i>Vérifier la conformité du contenu du conditionnement : accessoires, mode d'emploi...</i>	CEF/ CEP	
	5.2.2. <i>Veiller à ce que les conditions techniques de mise sous garantie</i>	CEF/ CEP	

CCPQ – S2 : Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts

	<i>soient réunies.</i>		
	5.2.3. Vérifier l'état de fonctionnement des organes vitaux et procéder aux opérations et réglages nécessaires (voir pt 2.3.)	CM	Toute documentation à l'appui.
	5.2.4. Tester et faire la démonstration du fonctionnement de l'engin (voir pt 2.3.)	CM	L'apprenant(e) fait le test et la démonstration en respectant et communiquant les normes de sécurité.
5.3. S'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur, procéder de façon autonome aux opérations d'entretien de l'engin et du moteur.	5.3.1. Nettoyer la machine, si nécessaire.	CM	
	5.3. 2. Poser un diagnostic complet sur le fonctionnement et le réglage du moteur.	CM	
	5.3.3. Vidanger.	CM	
	5.3.4. Mettre les liquides à niveau.	CM	
	5.3.5. Remplacer les filtres.	CM	
	5.3.6. Contrôler et assurer les protections hivernales.	CM	

CCPQ – S2 : Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts

5.3.7. Vérifier et remplacer les éléments défectueux du système d'allumage.	CM	L'apprenant(e) respecte les procédures.
5.3.8. Vérifier et remplacer les éléments défectueux des différents types de transmission.	CM	L'apprenant(e) respecte les procédures.
5.3.9 . Vérifier et remplacer les éléments défectueux des différents types de direction.	CM	L'apprenant(e) respecte les procédures.
5.3.10. Vérifier le circuit de refroidissement.	CM	
5.3.11. Nettoyer et régler le circuit d'alimentation (carburant).	CM	
5.3.12. Vérifier et remplacer les systèmes de freinage.	CM	
5.3.13. Vérifier les systèmes de sécurité et les mettre en conformité si nécessaire.	CM	
5.3.14. Affûter la chaîne d'une tronçonneuse, la monter et la régler.	CM	L'apprenant(e) respecte les procédures.
5.3.15. Affûter des lames, les équilibrer, les monter et les régler sur machine.	CM	L'apprenant(e) respecte les procédures.
5.3.16. Régler la machine selon les données	CM	

du constructeur au moyen d'appareils d'essais habituels.		
5.3.17. Effectuer un contrôle visuel des différents éléments mécaniques (câbles de commande, silent blocs, pression des pneumatiques, échappement, roues, soufflets, courroies, fixations diverses, etc.) et mettre en conformité si nécessaire.	CM	
5.3.18. Vérifier les éléments d'électricité du moteur et du groupe électrogène (batterie, chargeur, connexions, câblage, système de démarrage...) et mettre en conformité si nécessaire.	CM	
5.3.19. Vérifier le fonctionnement du système hydraulique.	CM	

Fonction 6 : REPERER LES DYSFONCTIONNEMENTS ET PROCEDER AUX REPARATIONS

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) P.Q. COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP.	INDICATEUR DE MAITRISE DE COMPETENCES
6.1. A l'aide d'un plan ou indications, réparer les systèmes et éléments mécaniques, hydrauliques et électriques en utilisant les équipements prévus à cet effet.	6.1.1. Repérer les dysfonctionnements du moteur thermique et électrique et des accessoires (courroies, filtres, bougies d'allumage et de préchauffage, moteur, volant magnétique, circuit d'alimentation, carburateur...), déposer, réparer, monter et régler.	CM	L'apprenant(e) respecte les procédures, toute documentation à l'appui.
	6.1.2. Repérer les dysfonctionnements des différents éléments mécaniques et hydrauliques des machines et engins divers (transmission, roues, systèmes de sécurité, câbles, silent blocs, échappement, soufflets, courroies, fixations diverses, pression des pneumatiques, etc.), déposer, réparer, monter et régler.	CM	L'apprenant(e) respecte les procédures, toute documentation à l'appui.
	6.1.3. Graisser et lubrifier les composants concernés.	CM	Toute documentation à l'appui.

CCPQ – S2 : Mécanicien pour matériel de parcs, jardins et espaces verts

	6.1.4. Démonter, remplacer et / ou affûter, équilibrer et monter les divers éléments de coupe des machines et engins divers.	CM	L'apprenant(e) respecte les procédures, toute documentation à l'appui.
6.2. Au départ d'un schéma ou indications, réparer les éléments et systèmes électriques ainsi qu'électroniques en utilisant les équipements prévus à cet effet.	6.2.1. Déposer, réparer, monter et régler les éléments et circuits électriques (coupures, court-circuit, défaut d'isolation, batterie, chargeur, générateur, démarreur, etc.) ainsi que les composants électroniques de base.	CM	L'apprenant(e) respecte les procédures, toute documentation à l'appui.
6.3. Réaliser divers travaux avec les matériaux du domaine professionnel.	6.3.1. Appliquer les techniques de base du travail des métaux (acier, aluminium, etc.), des divers polymères ainsi que les techniques d'assemblage utilisées dans la profession, effectuer les travaux d'ajustage, forage, taraudage, filetage, découpage, collage, rivetage, sertissage, etc.)	CM	L'apprenant(e) respecte les procédures, toute documentation à l'appui.
	6.3.2. Réaliser les travaux de soudage à l'étain et en semi-automatique.	CM	
	6.3.3. Utiliser le chalumeau si nécessaire.	CM	
	6.3.4. Réaliser des retouches et la remise en peinture.	CM	